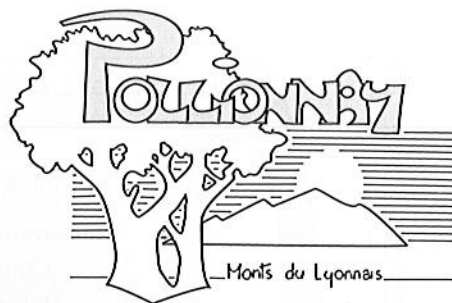
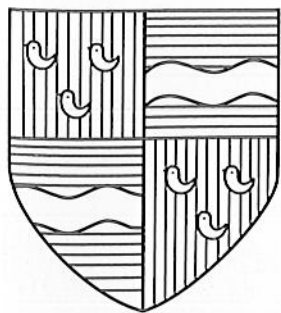
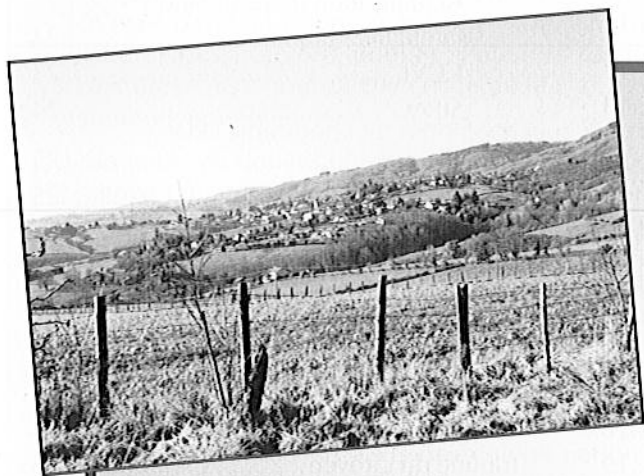
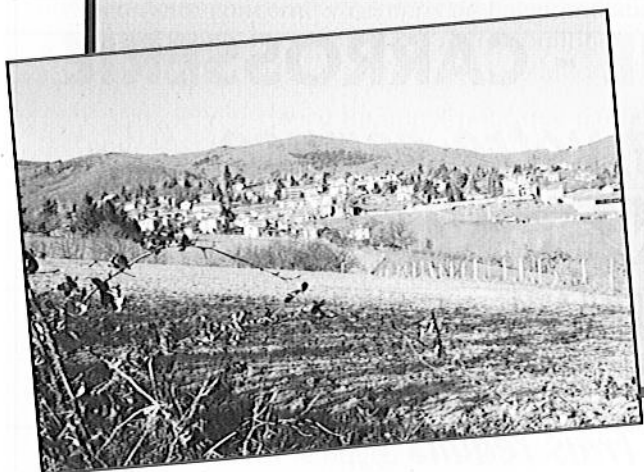




Pollionnay



Notre identité doit être respectée !



Sommaire

Le Mot du maire	3	Classe en "0"	19
Infos municipales :	4	Cours de gymnastique à Pollionnay	20
Conseil municipal	4	Intercommunalité	21
Informatique et Médiathèque	6	Le carnaval de février au Centre	
Projet local commercial	7	Nautique Intercommunal	21
L'assainissement à la Poizatière	8	La CCVL en textes et en images	21
Etat civil	9	Nouvelles cartes de "résident intercommunal"	21
Où en est le SIVUREEN	9	De nouvelles voix dans nos vallons	22
Des nouvelles de Michel Serres	10	MOS	22
Contournement autoroutier de l'Ouest Lyonnais	10	Actualisation de la situation familiale	22
Commission environnement	11	CCVL	23
Vers la constitution d'une mission locale	12	SIPAG	24
Vie de l'école	13	Infos diverses	25
Bernard Cavassa nous a quitté	13	Amis du don du sang	25
L'accueil des enfants en maternelle	15	Le gaz naturel à Pollionnay, bientôt une réalité	25
Vie associative	16	Le plan de la vache	26
TNP 2, le retour... ou 42,195 km...16		Centre de loisirs intercommunal	26
Que se passe-t-il à la Maison de la Rencontre	17	La Croix Rouge Française	27
Comité de la foire	17	La 13 ^e virade de l'espoir	27
Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais	18	Tribune du citoyen	28
Maison des jeunes	19		

LE MOT DU MAIRE



Chers Administrés

Depuis la clôture du dossier du débat d'opportunité sur le contournement ouest de Lyon, en 1997, nous savions que les conclusions ne pouvaient pas amener à prendre une décision juste et objective par les responsables de l'État. Nous avons donc tous œuvré dans ce sens pour dire combien ce dossier présenté n'était pas à la bonne échelle, et ainsi faire remonter l'argumentation développée dans nos conclusions auprès des pouvoirs publics. Pouvoirs publics qui confirmaient qu'il n'était pas possible de conclure définitivement pour ce qui concerne le choix entre le scénario Est et celui de l'Ouest.

1997 aura donc vu repousser sous l'impulsion de vos élus, des associations concernées et de chacun de vous, ce dossier qui était pour nous tous une aberration dans le projet d'une infrastructure autoroutière située une nouvelle fois dans la périphérie immédiate de la banlieue lyonnaise. Le répit aura été court, car c'est méconnaître l'obstination d'une poignée de décideurs qui veulent, eux, imposer coût que coût, un contournement de Lyon. En effet avec l'approbation des ténors de la politique du département, de l'agglomération de Lyon, le tout dirigé par les services de M. le Préfet de la Région Rhône-Alpes, un nouveau dossier d'opportunité a été réceptionné en Mairie le 8 mars 1999. Il ne mentionne plus dans son titre la notion Ouest du contournement, mais fait l'éloge de celui-ci dans son contenu.

Ce dossier 1999, élargi aux départements limitrophes du Rhône que sont : l'Ain, l'Isère, la Drôme, l'Ardèche et la Loire ; est plus approprié aux enjeux de toute la région et si l'échelle n'est pas encore à son plus juste niveau vis-à-vis des enjeux nationaux et internationaux, il faudra attendre encore un certain nombre de ces dossiers pour en voir un correspondre aux besoins attendus???

A moins que le 24 avril tous ensemble, lors de la manifestation en cours de préparation, nous nous fassions entendre d'une même voix, d'un ton ferme avec toute la puissance de la population, de tout le périmètre concerné y compris de l'agglomération lyonnaise, afin que nos plus hauts responsables admettent et reconnaissent qu'il y a d'autres politiques à mener en terme de transports, comme celle du rail qui réduirait les nuisances sonores, les pollutions, les risques d'accidents.

Je vous lance un appel pour que participiez massivement à cette manifestation du **24 avril 1999** et pour laquelle vous trouverez toutes les informations nécessaires jointes au présent bulletin. Il est impératif de tous nous retrouver lors de cette journée, pour montrer notre détermination, notre objectivité vis-à-vis de ce dossier, car à travers nos actions, notre région est en jeu : ainsi que toute la vallée du Rhône.

Un autre point vous intéresse, l'arrivée du gaz sur notre commune, je vous donne quelques explications sur ce sujet.

Au cours de l'automne 1998, GDF vous a fait parvenir un courrier questionnaire sur l'intérêt que vous portiez à cette source d'énergie. Cette enquête a permis de déterminer l'arrivée du gaz en trois étapes :

- 1999 le Sarrazin, la Poizatière Est.
- 2000 la Poizatière, avenue Guerpillon.
- 2001 le Bourg, les Mandrières.

Ces trois étapes ne sont pas figées et ont été définies en fonction d'un taux de rentabilité établi par GDF. Il est évident que si une demande sur un secteur devenait forte, la municipalité solliciterait GDF pour qu'il procède à une extension de réseau. Certains d'entre vous se sentent lésés et injustement mis à l'écart de ce nouveau réseau, mais les travaux entrepris par GDF ont un coût et ne peuvent être engagés que par tranches successives. Soyez assurés que nous nous emploierons à développer ce réseau de distribution au fil des ans.

Enfin une dernière information concernant le recensement de la population sur la commune : Pollionnay compte à ce jour, **1578** habitants principalement concentrés sur l'axe la Rapaudière-les Mandrières.

Amitiés

Votre Maire,
Gilbert Marignier.

GARAGE
GOUTTEFANGEAS



MECANIQUE - CARROSSERIE

PLUS à votre service

LOCATION de VEHICULES

TOURISME, UTILITAIRE et CAMPING-CAR

*une gamme complète pour des vacances réussies
à frais réduits*



04 78 57 15 55

**3, rue du
11 Novembre 1918
69290 CRAPONNE**

**Fax
04 78 57 97 12**

CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu exhaustif de chaque conseil municipal est affiché au panneau d'affichage municipal (en face de la salle Jourdan) au centre bourg.

Dans cette rubrique de notre bulletin, vous trouverez les principales décisions arrêtées lors de chaque séance du conseil municipal.

■ SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1998

• Départementalisation du corps des sapeurs pompiers.

M. le Maire rappelle qu'en application de la loi du 3 mai 1996, les communes possédant un service d'incendie et de secours sont tenues de transférer au service départemental d'incendie et de secours les biens et les personnes affectés à ce service et ce par voie de convention.

La commune décide de garder la propriété de son local.

Toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement concernant ce transfert seront prises en charge par le service départemental à part les annuités d'emprunt pour la construction du local puisque la commune reste propriétaire des bâtiments. La contribution de la commune au service départemental pour l'année 1999 s'élèvera à 145 758 F.

Voté à l'unanimité.

• Changement de responsable au corps des sapeurs pompiers.

M. Paul Giraud, chef de corps.

M. Laurent Brossard, adjoint.

M. Olivier Terrasse, adjoint.

• Attribution des subventions aux associations.

Anciens combattants	100 F
Club de Football	5 000 F
Clique	1 500 F
Boules des Pins	900 F
Club du Tilleul	1 000 F
Comité des Fêtes	1 500 F
École de Musique	3 000 F
Maison de la Rencontre	700 F
Sou des écoles	1 600 F
Société de chasse	500 F
Association Geneviève Dumont	500 F
Association des Mandrières	500 F
Maison des jeunes	2 000 F
Maison des jeunes (subvention exceptionnelle)	1 200 F
Action Catholique des enfants	500 F
10 voix pour, 2 voix contre.	

• Aménagement de la voirie au secteur des Presles.

M. le Maire indique que la commune doit faire l'acquisition d'une superficie de terrain d'environ 3 600 m² pour permettre l'élargissement de la route et l'aménagement d'aires de stationnement aux Presles en prévision de la construction de la Maison de Retraite Jean Villard.

La Communauté des Communes des Vallons du Lyonnais, dans le cadre du programme voirie 1999, a donné son accord pour financer des travaux à hauteur de 100 000 F pour une première amorce. Un autre programme de voirie en l'an 2000 complètera le financement de ces travaux par la CCVL.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour engager les négociations avec les propriétaires et entreprendre les démarches administratives en vue de cette acquisition.

• Agrandissement de la maison des jeunes.

La maison des jeunes demande que soit agrandi leur local par l'adjonction d'un bureau et d'un hall d'entrée.

La commission finance a donné un avis favorable. Des devis seront demandés aux diverses entreprises. Il est demandé au conseil, l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil général.

Voté à l'unanimité.

■ SÉANCE DU 29 JANVIER 1999

• Renouvellement du contrat d'affermage concernant l'assainissement.

Suite à la délibération de principe prise par le conseil municipal du 20 janvier 1998, remettant en cause le contrat d'affermage avec la SDEI, M. Tourasse relate aux conseillers le déroulement de la consultation en vue d'une nouvelle passation du contrat d'affermage de l'assainissement, conformément aux dispositions prévues par la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993, dite "Loi Sapin".

Compte tenu des capacités, moyens, références, garanties professionnelles et financières et des tarifs proposés, M. le Maire propose au conseil municipal de retenir la proposition négociée avec la Société de Distributions d'Eau Intercommunales (SDEI) pour assurer l'exploitation par affermage du service d'assainissement, pour une durée de 7 ans à compter du 1^{er} mai 1999, sur la base du projet du contrat d'affermage présenté.

M. le Maire demande au conseil municipal l'approbation du contrat d'affermage et ses annexes ainsi que l'autorisation pour la signature des différents documents liés aux choix du délégataire et au contenu du contrat d'affermage.

Voté à l'unanimité.

• Réalisation des travaux de branchements neufs à l'occasion des extensions du réseau d'égout et contribution financière des propriétaires.

M. Tourasse informe les conseillers des dispositions de l'article L. 34 du code de la santé publique, concernant la construction de la partie publique des branchements à l'égout, et des contributions financières qui peuvent être sollicitées des propriétaires.

Le conseil municipal décide qu'à l'occasion des travaux d'extension du réseau d'assainissement de la Poizatère, la commune réalisera d'office les travaux de branchement pour leur partie publique, jusque et y compris le regard de raccordement situé le plus proche des limites de propriété.

Les propriétaires ainsi desservis devront rembourser à la commune les dépenses entraînées par les travaux de raccordement selon le prix forfaitaire de 3 000 F.

Voté à l'unanimité.

• Contribution en cas de non raccordement à l'égout.

M. Jasserand rappelle aux conseillers les dispositions des articles L. 33, L. 35-1 et L. 35-2 du code de la santé publique, en vertu desquels le raccordement des habitations existantes est obligatoire dans le délai de 2 ans suivant la mise en service du réseau.

Le conseil municipal fixe le taux de majoration de la contribution à 100 %, concernant les propriétaires n'ayant pas rempli les obligations prévues aux articles L. 33, L. 35-1 et L. 35-2 du même code, relatifs aux raccordements à l'égout.

Voté à l'unanimité.

• Participation pour raccordement à l'égout a posteriori.

La décision du conseil est reportée.

• Ouverture du crédit en investissement avant le vote du budget.

Afin de pouvoir régler rapidement des dépenses urgentes, le conseil municipal décide l'ouverture des crédits suivants :

- achat de mobilier pour le secrétariat de mairie	8 500 F
- remplacement de la photocopieuse à l'école	8 500 F
- achat d'une machine à laver la vaisselle pour le restaurant scolaire	34 000 F
- achat d'un camion pour la voirie	106 000 F
- achat de bacs à sel	24 000 F

Voté à l'unanimité.

• Adhésion à l'association des utilisateurs du logiciel Winclœ.

M. Jasserand informe les conseillers que des dysfonctionnements importants sont constatés concernant l'utilisation du logiciel "Winclœ" (Informatique de la

mairie) ce qui entraînent beaucoup de perturbations dans le fonctionnement administratif de la mairie.

Une association pour constituer un groupe de pression a été créée afin d'améliorer l'utilisation de ce logiciel. Le conseil municipal décide d'adhérer à cette association et désigne comme délégué M. Jasserand.

■ SÉANCE DU 8 MARS 1999

• Autorisation est donnée à M. le Maire de déposer une demande de subvention auprès de l'État pour aider au financement du projet du local commercial.

Voté à l'unanimité.

• La commune renouvelle sa participation au centre aéré intercommunal en partenariat avec Grézieu-la-Varenne et St Consoce pour les vacances de printemps et d'été.

Voté à l'unanimité.

• Autorisation est donnée à M. le Maire de faire les démarches nécessaires pour une acquisition foncière en vue d'aménager la voirie des Presles dans la perspective de la reconstruction de la Maison de Retraite Jean Villard.

Voté à l'unanimité.

• Contournement autoroutier de l'Ouest Lyonnais.

Il est voté une délibération qui sera reprise par l'ensemble des communes concernées, pour lui donner plus de force auprès des pouvoirs publics. Cette délibération rappelle notre opposition à ce projet et demande une vraie concertation au moment du débat d'opportunité qui s'amorce.

Voté à l'unanimité.

• Vie associative : nouvelle règle pour l'accès à la salle municipale.

Depuis des années, chaque association de la commune a la gratuité de la salle municipale une fois par an. Il est décidé de porter cette gratuité à 2 fois par an.

Voté à l'unanimité

Rappel des associations concernées :

Anciens combattants, Artansat, Association des artisans et des commerçants, Association sportive et culturelle, Association Geneviève Dumont, Association cheval et handicap, Association des mandrières, Association des familles, Association de sauvegarde des coteaux du Lyonnais, Boule des pins, Cercle agricole, Club du tilleul, Comités des fêtes, Comité de la foire, Club de football, Club hippique "la randonnée", Club VTT loisirs des monts du Lyonnais, Clique des sapeurs pompiers, École de musique, Maison des jeunes, Maison de la rencontre, Société de chasse, Sou des écoles et Solidarité emploi.

INFOS MUNICIPALES

• Avenir du stade.

Des contacts ont eu lieu avec des élus de Ste-Consorce pour envisager éventuellement la construction d'un complexe sportif (terrains de football et de basket ball) en commun.

C'est une première esquisse de réflexion.

Compte rendu repris par André Brottet, adjoint.



INFORMATIQUE ET MÉDIATHÈQUE...

Au fil des derniers bulletins municipaux, vous avez pu découvrir puis suivre l'informatisation de la Médiathèque.

Le chemin parcouru est maintenant bien réel. Les quelques 1 500 heures passées par les membres de l'équipe depuis plusieurs mois ont permis de saisir tous les documents sur ordinateur. Visuellement, cet enregistrement se matérialise par un "code barres", petite étiquette servant de fiche d'identité et collée sur tout document, qui permettra le traitement de leur retour et de leur départ dans les meilleurs délais.

Cet enregistrement, s'il fut long et incontournable, n'a jamais perturbé le fonctionnement habituel des permanences. Il sera bientôt suivi de la formation de tous les bénévoles de l'équipe, afin de rendre le prêt opérationnel dès que possible. La date de mise en route est prévue pour le 7 avril...

L'implantation de ce nouveau système va entraîner quelques modifications dans nos habitudes.

- Vous recevrez une **Carte-lecteur** (comme le modèle ci-contre). Celle-ci est gratuite (Attention... en cas de perte, elle vous sera renouvelée pour 5 F), et individuelle, (chaque membre d'une famille devra emprunter sur sa propre carte. Cette carte sera **indispensable pour emprunter des documents**).

A noter qu'au moment de la remise de cette carte, chaque utilisateur devra rendre **tous** ses documents.

- Vous pourrez emprunter jusqu'à 5 documents (livres, K7 audio, périodiques), pour une durée de 3 semaines, et jusqu'à 3 vidéos (1 fiction adulte, 1 fiction enfant et 1 documentaire) pour une durée de 8 jours.

- **Amendes** : elles seront calculées directement et systématiquement par le logiciel, sur la base de :

- 0,50 F par document et par semaine de retard pour les livres et les documents sonores,
- 2 F par vidéo et par semaine.

Attention... il y aura des lettres de rappels en cas de retard !

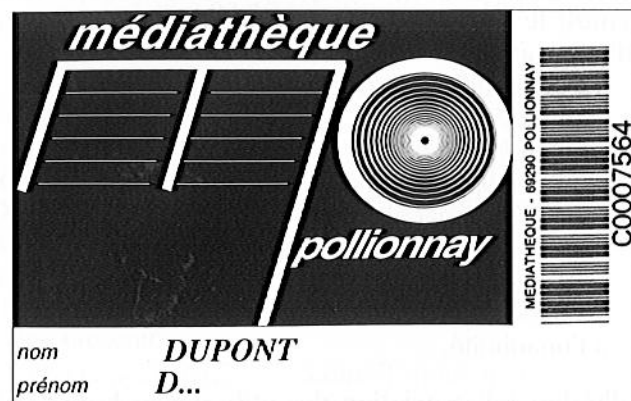
Au cours des semaines passées, nous avons bien vu, devant l'affluence à chaque permanence (le nombre d'inscrits a encore augmenté en 1998 - 412 inscrits actuellement - et le nombre de documents empruntés a dépassé les 20 000.) que l'informatisation ne pouvait guère être différée bien longtemps. Cette gestion informatisée de tout le fonds documentaire (4 000 documents du fonds propre de la Médiathèque de Pollionnay auxquels s'ajoutent les 3 000 de la Bibliothèque Départementale de Prêt) renouvelés par catégorie tous les mois en moyenne) va permettre, après un temps minimum de rodage, de rechercher plus facilement des documents, de mieux connaître et consulter l'état permanent du fond, de procéder à des réservations soi-même... et de trouver sans doute encore d'autres applications.

Si nous avons beaucoup parlé d'informatisation, cela ne doit pas nous faire oublier les activités courantes de la Médiathèque (achat de livres, préparation d'expositions à venir...).

Aussi, en conclusion, comme une invitation à la lecture, voici quelques titres parmi les nouveautés actuellement disponibles :

- le dictionnaire Anglais-Français de Robert et Collins, édition de septembre 98,
- l'abonnement à la revue "Je bouquine",
- Le catalogue général de l'Exposition du Musée de Lyon, "Résistance et Déportation",
- le roman de Marie Rouanet "Quatre temps de silence",
- celui de Catherine Clément "Martin et Hannah", ou celui de Nicolas Vanier "Le grand brame",
- le récent roman d'anticipation d'Herbert intitulé "La conspiration des fantômes",
- la biographie écrite par Delassein sur Barbara intitulée "Barbara, une vie"...

Tristane Almosnino.



INFOS MUNICIPALES

PROJET LOCAL COMMERCIAL

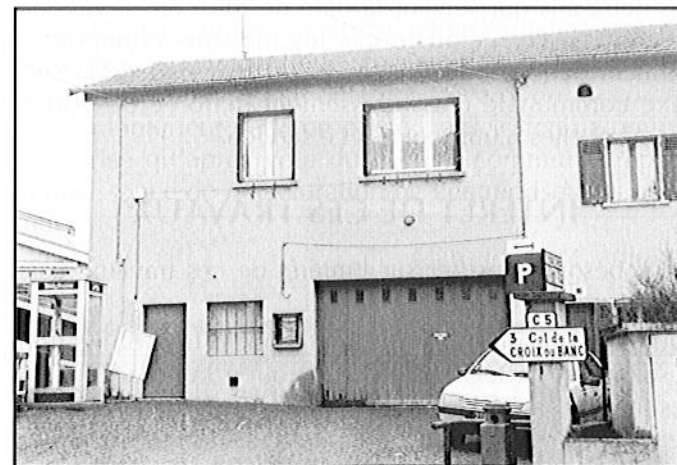
Depuis plusieurs mois, la Municipalité travaille sur un projet de création de local commercial qui se situera au rez-de-chaussée du bâtiment abritant l'agence postale.

Lorsque vous lirez ces quelques lignes, le choix définitif du commerçant et de l'activité qu'il exercera sera arrêté. Le but de cet article est de rappeler les finalités recherchées à cet investissement communal, ainsi que les méthodes de travail, de recherche d'un commerçant et de définition de l'activité retenue.

POURQUOI LA CRÉATION D'UN LOCAL COMMERCIAL À POLLIONNAY ?

Plusieurs constats ont guidé cette démarche :

- Le besoin impératif d'étendre et de dynamiser le tissu commercial pour développer la vie du village, en renforcer l'attractivité, l'animation.
- Un souhait fréquemment entendu sur l'élargissement nécessaire de la gamme des produits et services proposés (épicerie, espace de convivialité...).
- L'intérêt de mieux accueillir les visiteurs de passage (randonneurs, vététistes...), et ainsi faciliter les retombées économiques sur le commerce local.
- S'inscrire et se conformer aux conclusions de l'étude d'urbanisme conduite et présentée en juin 1998.



LA RECHERCHE DU CANDIDAT ET LA DÉFINITION DU PROJET :

Pour la recherche du candidat (que nous avons souhaité idéal !), nous avons procédé de manière originale en lançant un "appel à projet", diffusé par plusieurs médias - Réseau Internet, la revue "Villages" et le journal de la Chambre des Métiers.

C'est ainsi que, à partir d'un dossier de présentation de Pollionnay et de son contexte, il était demandé aux candi-

dates de nous proposer le projet commercial de leur choix en complémentarité et en synergie avec l'existant ; de nous décrire l'approche et la conception ; de nous fournir une perspective économique avec compte de résultats prévisionnel.

Ces renseignements étant indispensables pour faire le choix parmi la quinzaine de dossiers reçus.

Les soucis essentiels du groupe de travail, composé de D. Chanoz, A. Vernusse, J. P. Jasserand, R. Ravel, chargé de ce projet communal ont été le choix de l'activité la plus adaptée pour notre village, **et d'en vérifier la viabilité économique**. L'aide des chambres consulaires (Commerces et Métiers), a été précieuse notamment sur ce dernier point.

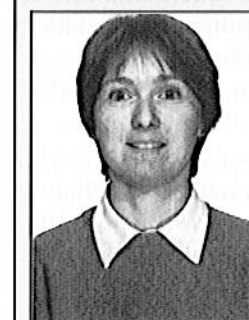
Actuellement, deux candidats ont été sélectionnés ; la préférence allant vers un multiservices rural : épicerie, petite restauration, tabac presse.

L'attention est maintenant portée sur l'autorisation d'une ouverture de débit de boisson, mais également sur les modalités de construction et de financement.

Dernier élément important : à quand l'ouverture ?... eh bien fêter l'an 2000 dans un nouveau commerce à Pollionnay, ce serait bien non ? !

Pour le groupe de travail : Robert Ravel, adjoint.

Dernière minute : l'autorisation d'une ouverture de débit de boisson Licence 3 est accordée. Ce sera un Multi services rural.



Je suis depuis mi-janvier embauchée à la mairie comme secrétaire.

Certains me connaissent déjà, pour ceux qui ne me connaissent pas encore ; je m'appelle Marie-Claire Chantre et je suis originaire de l'Ouest Lyonnais (Vaugneray). J'ai pu acquérir une expérience dans le domaine

administratif au cours de divers emplois dans d'autres mairies.

Je suis très heureuse de pouvoir travailler dans la commune de Pollionnay entourée d'une population très accueillante, qualité que j'ai pu remarquer lors de ma tournée de recensement. Je profite d'ailleurs, de ce petit encart pour remercier toutes les personnes qui m'ont réservé un accueil chaleureux et beaucoup aidé dans cette tâche.

Je suis à votre disposition pour toutes demandes dans la mesure de mes compétences.

A très bientôt.

Marie-Claire Chantre

L'ASSAINISSEMENT À LA POIZATIÈRE

Voir articles précédents sur le sujet assainissement dans les bulletins de juillet 1997, de juillet 1998, et de janvier 1999.

LA DÉCISION, LA PROCÉDURE, LES DÉLAIS

Par décision du conseil communal lors de sa réunion du 20/10/1997 la décision fut prise d'entamer la procédure d'étude et de réalisations des travaux d'assainissement au lieu-dit la Poizatière. Ces travaux préalablement prévus en 1996 avaient été différés pour des raisons budgétaires.

Ils ont été mis au programme de l'exercice 1999 et budgété, pour le montant HT de 1 200 000 F.

La maîtrise d'œuvre a été confiée à la DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt) qui a soumis son projet à la commission communale concernée.

Ce projet, accepté à fait l'objet d'un appel d'offre ouvert suivant la réglementation du code des marchés publics.

Après examen des réponses des candidats, la société Lacassagne a été choisie par la commission réglementaire d'examen des offres.

Ce projet concernera la déserte de 33 maisons individuelles et drainera les eaux usées uniquement, vers le collecteur général de la vallée sud puis vers la station d'épuration de la Courly à Pierre Bénite.

Le début des travaux est prévu en juin prochain, ils doivent être terminés en septembre.

Le tracé de ce réseau de collecte est disponible à la mairie où il peut être consulté à la demande de chaque administré concerné et, dans la mesure du possible, être adapté quant à la position des tabourets de branchement individuels.

Chaque administré qui souhaiterait consulter ce projet est cependant prié de prendre rendez-vous avec le signataire de cet article qui sera à votre écoute les après-midi entre 16 et 18 heures du mardi au jeudi.

CE QUI SERA RÉALISÉ OBLIGATOIREMENT PAR LA COMMUNE

La commune réalisera obligatoirement les travaux de pose de la conduite principale ainsi que les branchements individuels de liaison de maisons jusqu'à la limite de propriété privée. Ce branchement comprend le tabouret de raccordement au réseau. Il est ensuite de

la responsabilité de chaque utilisateur de réaliser ou faire réaliser les travaux dans sa propre propriété.

Attention cependant, les conduites d'eaux usées seules doivent être raccordées à l'égout. Les eaux de ruissellement doivent faire l'objet d'une collecte séparée et diffusées dans le terrain de la façon convenable. La séparation des réseaux sera vérifiée avant raccordement.

Les travaux de liaison privés à partir du tabouret individuels peuvent être commandés par le propriétaire sous sa propre initiative et peuvent être réalisés par une entreprise de son choix.



OBLIGATION DE BRANCHEMENT

Le branchement de chaque maison est obligatoire dans les deux ans qui suivent la date de mise en service de l'égout. Si ce n'était le cas les maisons concernées seraient dans l'obligation de payer leur part de la surtaxe communale d'assainissement majorée de 100% même si elles n'utilisent pas ce service.

INTÉRÊT DE CES TRAVAUX

Est-il besoin d'insister sur l'intérêt de ces travaux d'assainissement collectifs?

Outre le fait qu'il s'agit maintenant d'une obligation résultant de la législation, et surtout à la Poizatière où les terrains très rocheux, se prêtent très mal à l'assainissement individuel, chacun a intérêt à se débarrasser des soucis permanents que constitue une installation autonome, individuelle, d'autant plus que dans le futur immédiat chaque installation autonome devra être conforme à des dispositions réglementaires de construction, d'entretien et de contrôle périodiques qui ne seront évidemment pas gratuites.

De plus, les maisons desservies par un réseau collectif offrent une valeur plus importante ainsi que les terrains qui peuvent être éventuellement desservis dans le futur. L'assainissement valorise à terme les biens fonciers et habitations desservies.

ATTENTION! NE CROYEZ PAS LES BRUITS QUI COURENT!

Certains se sont plu à faire croire que parce qu'un terrain zoné NB au P.O.S (plan d'occupation des sols) était desservi par le réseau d'assainissement collectif leur terrain devenait automatiquement constructible. **Il n'en est rien!** Je me permets d'insister sur ce point qui a fait et je le comprends, rêver certains propriétaires. Le zonage d'un P.O.S ne peut être modifié sans déclencher la procédure de révision du plan d'occupation des sols, procédure longue qui sera certainement prise en compte un jour, mais qui ne peut permettre de libérer des terrains à la construction que dans un certain temps sans donner obligatoirement priorité absolue aux zones NB. Songez qu'il y a 62 hectares de zones NB sur la commune et que l'assainissement complet doit être terminé pour la fin de l'an 2005. Décision qui ne peut être prise sans une longue étude des conséquences sur l'urbanisation globale de la commune. La DDE est en train de "plancher" sur ce sujet...

Je demande à tous ceux qui ont été contactés par courrier de reprendre contact avec le signataire de cet article pour arriver à une conclusion constructive en ce qui concerne les conventions de passage, si cela n'était pas encore le cas.

COMBIEN CELA NOUS COÛTERA IL ?

Cela coûtera à chaque maison existante, raccordée, en moyenne le montant du raccordement facturé par l'entreprise à la commune diminué du taux de subvention accordé (dans notre cas 40%) selon l'article L. 34 du code de la santé publique, soit environ 3 000 F. A ce prix il faut ajouter les coûts des travaux de raccordement à l'intérieur de la propriété. La décision ne pourra être prise qu'après vote du conseil communal, après connaissance de la facturation de l'entreprise à la commune.

Marc Tourasse, adjoint.

Belle distinction pour Arnaud et Sophie

Arnaud et Sophie installés depuis un an à Pollionnay et gérants du restaurant "La Cour du Roy" viennent de recevoir une belle distinction, récompensant la qualité de leur cuisine, leur inscription sur le guide Gault et Millau. Arnaud né le 3 janvier 1971 à Dijon et Sophie née le 18 janvier 1969 à Louhans, ont beaucoup voyagé pour se former dans divers établissements de plusieurs pays (Angleterre, Suisse, USA...) avant de reprendre le restaurant de Pollionnay en février 1998, il y a tout juste un an.

Bonne continuation dans la tradition gastronomique locale et régionale.

ÉTAT CIVIL 1^{ER} TRIMESTRE

■ NAISSANCES

Manon Chantre, le 30 janvier 1999.

■ DÉCÈS

6 décès à la Maison de Retraite "Les Aurélias".

3 décès à la Maison de Retraite "Jean Villard".

Eugène Delorme, le 5 janvier 1999.

Françoise Pocachard, le 10 janvier 1999.

OÙ EN EST LE SIVUREEN ?

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la Réalisation et l'Entretien d'Espace Naturel regroupant les communes de la Tour-de-Salvigny, Lentilly, Marcy-l'Étoile, Ste Consorce et Pollionnay fonctionne depuis novembre dernier.

Du côté des travaux, les chantiers ne manquent pas. Pour notre commune, après le débroussaillage de la butte du stade, diverses interventions ont été faites sur des chemins ruraux.

Du côté des bénéficiaires, la situation est plus difficile. Nous avons beaucoup de difficultés à mobiliser des personnes bénéficiaires du RMI (Revenu Minimum d'Insertion) malgré la collaboration des assistantes sociales. Ce sont des démarches à juger dans la durée.

Fort heureusement, pour commencer, nous nous appuyons sur le dispositif des brigades vertes.

D'ailleurs, le 12 mars dernier, nous avons signé avec le conseil général une convention fixant les règles de notre partenariat.

L'insertion est souvent un chemin ardu, mais notre volonté d'avancer reste intacte.

André Brottet, adjoint.

Remplacement au secrétariat de mairie

Mlle Jeannette Chantre est en arrêt maladie depuis le 23 janvier dernier.

Mme Viviane Joliet assure son remplacement depuis le 8 février.

Le Maire.

DES NOUVELLES DE MICHEL SERRES

Le 27 janvier 1999, lors de la dernière émission télévisée sur France 3 de "la Marche du Siècle", dans l'enceinte prestigieuse de la Sorbonne à Paris, Michel Serres a eu l'honneur de conclure l'émission en proposant son "serment du scientifique". Michel Serres demande à l'ONU de l'adopter. Merveilleuse utopie.

André Brottet, adjoint.

LE SERMENT DU SCIENTIFIQUE

Pour ce qui dépend de moi, je jure :
de ne point faire servir mes connaissances, mes inventions et les applications que je pourrais tirer de celles-ci à la violence, à la destruction ou à la mort, à la croissance de la misère ou de l'ignorance, à l'asservissement ou à l'inégalité,
mais de les dévouer, au contraire, à l'égalité entre les hommes, à leur survie, à leur élévation et à leur liberté.



CONTOURNEMENT AUTOROUTIER DE L'OUEST LYONNAIS

Réunion publique du 11/02/1999

Position des élus

Lors des élections municipales de juin 1995, nous avons clairement affiché notre volonté politique de conserver l'identité rurale de Pollionnay.

Depuis, votre conseil municipal agit en pleine cohérence avec cet engagement pris.

Nous vous rappelons notre analyse souvent décrite. La géographie de l'Ouest Lyonnais nous situe à côté d'une agglomération urbaine de plus d'un million d'habitants. Historiquement, notre secteur est une campagne péri-urbaine. Depuis 3 décennies, le développement général de notre société est tel, que très vite sont apparus des phénomènes de dépendances vis-à-vis de la ville avec les risques que notre "pays" se transforme en fin de banlieue, en cité dortoir et en zone résidentielle.

Nous vous rappelons aussi qu'il y a quelques années, des élus de l'Ouest Lyonnais, conscients des dangers, refusant la fatalité d'une évolution non maîtrisée, ont réagi en impulsant un développement local propre à

l'Ouest Lyonnais, en ayant la volonté de lui garder son identité rurale. Cette dynamique s'est traduite dans le cadre d'un contrat de pays. Les initiateurs de l'époque se sont dotés d'un outil pour servir leurs objectifs, la Communauté Rurale des Coteaux du Lyonnais, la CRCL.

Sachez que votre conseil municipal est très attaché à l'intercommunalité. Au regard des enjeux auxquels nous sommes confrontés dans notre société d'aujourd'hui, l'intercommunalité est notre avenir et notre communauté de destin.

Cela étant dit, nous sommes bien conscients qu'au moment où se mettent en place les communautés de communes, où le schéma directeur de l'Ouest Lyonnais est mis en révision, où commence à s'élaborer le contrat global de développement de l'Ouest Lyonnais, l'intercommunalité va très certainement devoir se réformer pour éviter l'empilement des structures, empilement néfaste à l'efficacité des politiques publiques mises en œuvre.

En attendant, les élus de Pollionnay soutiennent et défendent la CRCL.

L'intuition du départ reste d'une étonnante actualité, la CRCL concourt au développement et à l'aménagement de notre territoire.

C'est en s'appuyant sur la CRCL qu'est né le collectif des élus s'opposant au projet de contournement autoroutier. L'ensemble de votre conseil municipal est membre de ce collectif.

Ce projet de contournement revient à la une de l'actualité.

Déjà, lors du dernier débat d'opportunité, le conseil municipal, lors de sa séance du 15 avril 1997, s'était prononcé contre ce projet.

Nous n'allons pas répéter tous les arguments développés jusqu'ici.

Mais nous tenons, nous aussi, à vous alerter. La ville de Lyon, la Courly et le conseil général mettent une pression énorme sur l'État pour que cette infrastructure soit inscrite au schéma national autoroutier.

Nous craignons qu'une nouvelle fois, la brièveté du délai alloué au débat d'opportunité ait pour conséquence une décision catastrophique pour notre territoire.

C'est pour toutes ces raisons que depuis fin octobre, nous nous sommes remobilisés sur ce dossier. Dans un article paru dans le dernier bulletin municipal, nous vous avons informé de nos démarches.

Nous profitons de cette réunion publique pour vous faire connaître l'état d'esprit dans lequel nous travaillons.

Pollionnay fait partie de la région Lyonnaise et est à ce titre pleinement solidaire des territoires et des populations qui la composent. Il est hors de question de s'opposer pour s'opposer, de se replier sur nous-même, de ne pas se préoccuper, car nous sommes aussi concer-

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Notre activité, quoique permanente, reste discrète : plantations autour et sur le terrain de notre école, amélioration des abords du stade (avec l'aide du SIVUREN); mais il nous faut voir "plus loin", et surtout requérir votre adhésion, votre participation.

Après tout, l'environnement nous concerne **TOUS**. Ce n'est pas seulement notre affaire, mais aussi **LA VÔTRE!**

1) Vous avez trouvé dans ce bulletin une fiche concernant l'ambrosie. Nous vous demandons de la lire attentivement, et surtout de la garder à portée de main. Dans quelques semaines, peut-être verrez-vous naître quelques plants d'ambrosie. Avec les précautions d'usage (gants), vous arracherez et détruirez les plants concernés, en particulier s'ils sont dans votre propriété. Nous souhaitons qu'en plus de cela, vous remplissiez le questionnaire de la fiche et la déposiez dans la boîte aux lettres de la mairie.

La commune fera suivre ces questionnaires à la DDAS, après avoir repéré et détruits les plants d'ambrosie situés sur le domaine public.

Nous comptons sur vous!

2) Une opération "Nettoyage de Printemps" devait être lancée le 20 mars, précédée le 19 par une conférence FRAPNA sur le thème de la faune et de la flore de notre région, et une information sur le suivi de la Mine du Verdy. Cette opération n'a pas été programmée cette année sur le plan national par le ministère de l'environnement.

La CCVL envisage sa participation le 5 juin à une opération du même type, à l'initiative de la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement et de la Nature).

Nous espérons que la date retenue nous permettra une action sur Pollionnay.

Alors, à bientôt.

Pour la commission, naturellement vôtre,

E. Brochet.

Le conseil municipal.

S.A.R.L. BEAUPELLET



CHAUFFAGE FUEL ET GAZ

SANITAIRE

ZINGUERIE

DÉPANNAGES

QUALIFICATIONS : PGN - PGP - QUALIBAT

☎ 04 78 48 12 48 - Fax : 04 78 48 16 57

« La Rapaudière » 69290 Pollionnay

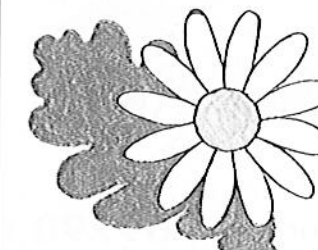


Entretien Espaces Verts

Tonte, Taille,
Élagage,
Débroussaillage,
Plantation.

Patrick
POCACHARD
Le Bourg

Tel : 04.78.48.18.12. 69290 POLLIONNAY



VERS LA CONSTITUTION D'UNE MISSION LOCALE

Depuis l'automne dernier, l'État incite les élus locaux à créer une mission locale en réunissant les permanences d'accueil, d'information et d'orientation d'Ecully et de Tassin-la-Demi-Lune. Pollionnay dépend de cette dernière (PAIO, 9 avenue Leclerc, Tél. 04 72 59 22 27).

MAIS AU FAIT C'EST QUOI UNE MISSION LOCALE ?

La mission locale est un lieu d'accueil s'adressant aux jeunes de 16 à 26 ans.

Accueilli par un conseiller, sous la forme d'un entretien individualisé, le jeune fait le point avec sa situation sociale et professionnelle.

Un travail d'orientation se met alors en route :

- une phase d'insertion (bilan, remise à niveau, socialisation, orientation),

- phase de formation (qualification professionnelle),

Ce travail se fait en lien avec des organismes de formation agréés.

- phase de recherche d'emploi (espaces jeunes : coopération accrue ANPE - Mission locale pour travailler sur des offres d'emploi, recherche de contrat d'apprentissage ou de qualification, mesure "emploi jeune", accès aux contrats aidés, etc.

Lorsqu'un jeune entreprend une démarche d'insertion et de formation, sa démarche s'inscrit dans le cadre d'un dispositif public de formation professionnelle continue appelé le crédit formation individualisé (CFI), institué par les pouvoirs publics tant au niveau de l'État qu'au niveau de la région.

Le jeune bénéficie d'un crédit d'heures, d'une prise en charge financière pour son projet de formation qui se traduit par un statut de stagiaire de la formation continue et

d'une formation en partie rémunérée. Sa formation doit être sanctionnée par un BEP et par un CAP.

En lien avec différents partenaires sociaux, le conseiller peut aider le jeune dans les domaines du logement, de la santé et de la mobilité, comme facteurs d'accompagnement à son insertion.

L'idée est de permettre à un jeune d'élaborer un parcours avec différentes étapes et de bénéficier d'un suivi personnalisé. Tous ces éléments étant mis au service des jeunes et de leur insertion sociale et professionnelle.

Actuellement, la ville de Tassin supporte seule financièrement le coût de la PAIO qui accueille les jeunes de l'ensemble des cantons de Tassin, de St Symphorien-sur-Coise et de Vaugneray. Cette situation est bien évidemment anormale.

L'État⁽¹⁾ souhaite que ce service public soit assumé par l'ensemble des communes.

Dans la future configuration mission locale, si cette dernière arrive à se mettre en place, ce qui n'est pas évident, cette compétence sera attribuée à notre Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL).

La CCVL devra assumer une charge financière oscillant entre 100 000 F et 150 000 F par an selon les critères qui seront retenus pour se répartir le coût financier de la future mission locale qui rayonnera sur les cantons déjà cités plus celui de Limonest.

Ce service peut concerner des jeunes de Pollionnay. Notre commune compte une dizaine de demandeurs d'emploi de moins de 26 ans.

Le devoir de notre collectivité est de les aider à construire leur avenir professionnel.

André Brottet, adjoint.

⁽¹⁾ le budget d'une mission locale (environ 2 millions de francs) se répartit ainsi : 1/3 État, 1/3 région, 1/3 commune.



**1er chiffre du recensement 1999
1578 Habitants à Pollionnay.**

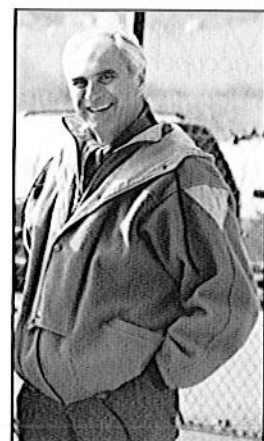


Matériels pour l'ennoblissement textile
CONSTRUCTEUR - Bureaux et ateliers

La Rapaudière - 69290 POLLIONNAY (Région Lyon)

Tél. : 33 (04) 78 48 11 44 - Fax 33 (04) 78.48.11.45

BERNARD CAVASSA NOUS A QUITTÉ



Le 4 mars dernier, nous apprenions le décès de M. Bernard Cavassa. Il s'est éteint à l'âge de 56 ans. Arrivé à Pollionnay en 1978, nous avons fêté son départ à la retraite en juin 1998. Avant de rejoindre notre commune, Bernard Cavassa avait été instituteur à St Fons, à Chaponost et à Thurins.

Il s'est marié à Craponne en 1966 où il résidait. Il avait 2 enfants, Agnès et Bertrand, et un petit-fils Pierre-Michel.

Directeur de notre école pendant près de 20 ans, il enseignait auprès des CM1 et des CM2.

Le jour de ses obsèques, son fils nous a demandé de repenser à un moment heureux partagé avec lui, nous nous sommes tous souvenus que Bernard exprimait un visage radieux le jour de l'inauguration de l'école, pour lui c'était l'aboutissement réussi de sa carrière professionnelle. D'habitude réservé et discret, Bernard laissait entrevoir une joie profonde. C'est ce souvenir-là que nous garderons. Nous voulons aussi transmettre notre amitié à son épouse et à ses enfants dans ce moment douloureux.

Le conseil municipal.

Pollionnay, le 7 mars 1999

Bernard,

Nous allons te dire ces mots que nous n'avons jamais exprimés quand tu étais au milieu de nous parce que nous les vivions au quotidien.

Nous allons te dire ces sentiments simples de chaque jour qui jaillissent parce que tu n'es plus là.

A Pollionnay, nous avons partagé beaucoup de temps, à l'école et en dehors de l'école.

Pendant des années, chaque matin, le bruit de ta 2 CV précédait ton apparition souriante et tranquille.

Les journées s'écoulaient dans un climat de confiance mutuelle et de respect profond même dans les moments où les difficultés se multipliaient. Pas de langue de bois entre nous. Pas de compromis non plus pour acheter une pseudo tranquillité ou faire semblant de ne pas voir.

Chacun, chacune a toujours pu exprimer ses ressentis d'homme et de femme s'en se cantonner au seul domaine pédagogique et plus largement scolaire.

Chacun avait la liberté d'action. Tu as toujours accepté mes projets pédagogiques, tu les as toujours discutés et

ton sourire en disant aussi long que tes paroles quand tu pensais que je me compliquais bien la vie.

Tu as fait des efforts pour y participer. Je pense à ces stages informatiques où tu as essayé de maîtriser les ordinateurs de l'époque et qui t'ont conduit à penser qu'il était plus simple de t'en remettre à moi.

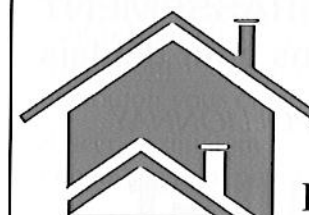
La confiance était aussi la clé de ton engagement. Si tu sentais que les personnes qui travaillaient à l'école étaient injustement mises en cause, tu te fermais immédiatement à tout dialogue avec ceux que tu considérais comme des agresseurs. "C'est honteux", cette expression revenait souvent dans ta bouche dans ces moments-là.

Tu n'hésitais pas à te lancer dans l'action chaque fois qu'il était possible d'apporter un plus aux enfants et à l'école publique du village. L'important à tes yeux était que les enfants soient les seuls bénéficiaires du surplus de travail demandé.

Le mot pouvoir n'appartenait pas à ton dictionnaire. Tu n'as jamais cherché à avoir "le bras long" sauf lorsque tu refusais obstinément d'acheter ta première paire de lunettes. Tu ne t'es décidé qu'après avoir essayé celle de Roger.

Le respect des autres était chose naturelle pour toi, chacun d'entre nous a pu librement exprimer ses idées sans appréhension. Pendant toutes ces années, nous n'avons jamais échangé un mot ou un regard blessant. Pour nous deux, Marie-Odile et moi, tu offrais avec beaucoup de délicatesse une protection attentionnée et rassurante.

Tu t'amusais de notre enthousiasme pour des projets auxquels tu adhérais sereinement en t'impliquant réellement. Pourtant tu n'aimais pas être mis en avant : impossible de te faire chanter sur la scène de la fête de l'école, impossible de te faire prononcer un discours. Mais à chaque manifestation, tu étais là avec toute ta famille.



LM MACONNERIE

Lucien Marignier

Le Labbé - 69290 POLLIONNAY

Tél. 04 78 48 13 30 - Fax 04 78 48 16 35

VIE DE L'ÉCOLE

Lors de ton départ à la retraite, nous t'avons vu ému et heureux d'être mis en scène dans le spectacle préparé en grand secret par les parents d'élèves. Tu étais touché et surpris d'être le centre de tant d'attention et pour cette occasion tu as improvisé un discours au ton juste et sensible.

Tu n'as jamais compté ton temps en réunion, pour tout ce qui touchait l'école, tu as passé des heures à rédiger à la main des dossiers que tu rangeais soigneusement dans tes fameuses enveloppes.

Il nous manque les senteurs du Cigarillos annonçant la détente après la classe et le moment des discussions informelles. Bien sûr, le jeudi, s'y mêlait aussi les effluves tenaces rapportées de la séance d'équitation.

Il va nous manquer tous ces moments privilégiés d'amitié partagés en dehors de l'école avec Éliane et toi.

Pour toutes ces raisons, nous mesurons notre chance et le bonheur d'avoir vécu ces jours avec toi.

Merci pour ce climat de confiance réciproque qui s'est naturellement installé au fil du temps et qui continue à animer notre équipe.

Nous gardons de toi l'image de ta dernière visite à l'école mardi, tu étais rayonnant de retrouver les enfants qui se précipitaient pour te saluer, tu as longuement parlé avec chacun d'entre nous de nos projets et des tiens. Tu avais immédiatement retrouvé ta place parmi nous avec plaisir, et ce plaisir a été partagé. Imaginer qu'il ne se renouvellera pas, le rend infiniment précieux.

Bernard, tu es et tu resteras toujours parmi nous.

Marielle, Marie-Odile, Françoise, Louis-Do, Lucien et Roger.

Lettre de Kevin et Yoann.

M. Cavassa, durant cinq belles années vous vous êtes occupés de nous.

Nous vous devons beaucoup.

Car comme le dit papa : "faire des enfants ce n'est pas tout !"

Il faut nous faire grandir, élever, façonner nos cerveaux malléables !

Il faut nous arroser pour faire de nous des ados, des gens bien comme il faut.

C'est le rôle des parents que de s'en occuper.

C'est le rôle de l'école de bien nous éduquer, pour faire de nous les hommes de demain.

Ensemble nous avons bien travaillé !

M. Cavassa, nous vous remercions de nous avoir aidés à grandir, Kevin, Yoann, et des tas de copains.

Au revoir Bernard.

Une plaque a été posée sur la tombe de Bernard :

Bernard,

Ta présence discrète, ta confiance, ton soutien ont créé une équipe où travail et amitié sont notre réalité. Tu nous manques beaucoup.

L'équipe de l'école de Pollionnay.

Tous les parents d'élèves de Pollionnay tiennent à témoigner à la famille de Bernard Cavassa, son épouse, ses enfants, ses petits-enfants, ainsi qu'à tous leurs amis et proches, qu'ils partagent un grand désarroi et une profonde tristesse.

Les parents d'élèves.

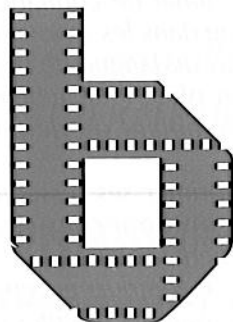
DÉPANNAGES ÉLECTRO-MÉNAGER

Votre spécialiste :

ROGER BRIARD

Magasin : 13, place du Marché - VAUGNERAY
Tél. 04 78 45 87 30 - Fax 04 78 45 93 78

jean-louis bessenay
photographe



KODAK Express
Développement en
1 heure ou 24 heures

04 78 57 04 89

103-105, av. Édouard Millaud
69290 Craponne

TRANSPORT - TERRASSEMENT
Locations de caissons pour déblais

Carrière de Gorrh - POLLIONNAY

Éts ROULET

7, allée des Primevères
69110 Sainte-Foy-Les-Lyon
Tél. : 04 78 59 22 64

VIE DE L'ÉCOLE

L'ACCUEIL DES ENFANTS EN MATERNELLE



Pendant l'année scolaire :

Les horaires d'accueil des élèves sont :

le matin de 8 h 20 à 8 h 40,

l'après-midi de 13 h 35 à 13 h 45.

Les enfants sont accompagnés jusque dans la classe.

En raison du plan Vigipirate toujours en vigueur, le portail est fermé à clé au-delà de ces horaires.

Les horaires de sortie sont :

le matin de 11 h 50 à 12 h,

l'après-midi de 16 h 05 à 16 h 15.

Les enfants sont remis à leurs parents à la porte de la classe ou à toute autre personne (adulte ou enfant de plus de 6 ans) sur autorisation écrite des parents.



Bien que l'école ne soit qu'obligatoire qu'à partir de 6 ans, il est vivement recommandé de respecter une régularité de fréquentation chaque semaine afin que les enfants puissent pleinement participer aux activités prévues par les enseignants.

En cas d'absence inhabituelle, nous vous remercions de laisser un message sur le répondeur de l'école : 04 78 48 16 79.



Préparation de la rentrée 1999-2000 :

Pour faciliter la prise de contact des nouveaux élèves de petite section, nous renouvelons l'expérience mise en place l'an dernier qui s'est révélée très positive :

- **Dernière quinzaine de juin** : sous réserve de prendre rendez-vous, les nouveaux inscrits seront accueillis une matinée dans leur future classe.

- **La semaine de la rentrée 1999** : l'organisation des années précédentes a confirmé qu'il était possible pour le tout petit enfant de vivre en douceur les premiers instants de sa longue scolarité.

L'accueil de la première semaine sera particulier dans la classe des petits : le matin seul les nouveaux inscrits seront pris en charge par la maîtresse, les "anciens" se retrouveront l'après-midi. Nous vous demandons de bien vouloir vous organiser en conséquence.

Cet accueil différencié permet d'établir un climat serein où chaque enfant peut trouver sa place.

L'équipe enseignante.

LA VIE ASSOCIATIVE

TNP 2, LE RETOUR... OU 42,195 KM

QUE SE CACHE-T-IL DERRIÈRE CES CHIFFRES ?

Pour l'Encyclopédie Larousse plusieurs explications :

Marathon en grec moderne, définition : "champ de fenouil"... plus loin...

– plaine de Marathon où les Grecs battirent les Perses en 490 av. J.C... et plus loin encore...

– une légende affirme qu'un coureur dépêché à Athènes pour annoncer la victoire mourut d'épuisement à son arrivée... Plus proche de nous enfin :

– **Course à pied de grand fond, longue de 42,195 km, qui se court sur route.**

APRÈS LA TÊTE... LES JAMBES !



Christian Rageade a amélioré son record personnel en parcourant le marathon en 3 h 11. Félicitations ! Gillou bonne chance pour l'an prochain - "la Troûpe".

Les doux-dingues de l'année dernière, ceux-là mêmes qui s'évertuèrent au Drama Comico ès Arts ; sont heureux de vous annoncer le 4 octobre 1998, la naissance de 2 marathoniens dans leur "Troûpe", Gilles Garlet et Christian Rageade.

Quant au reste de la "Troûpe", plus modestement, mais tout aussi vaillamment les filles : Agnès Poccachard, Françoise Rageade et les gars : Pierre Perra, Patrick Marchand et Raphaël Poccachard courraient l'épreuve des 10 km puis, encourageaient nos 2 champions.

A cette occasion, Agnès avait préparé un tee-shirt aux couleurs du TNP* et de Polliionnay.

Quant aux autres, compte tenu de leurs capacités physiques particulièrement au "top", ont trouvé plus judicieux d'officier au sein du "Fan Club", composé des marathoniens de demain.

Nos jeunes ont pu découvrir l'émotion intense de l'arrivée des marathoniens et marathoniennes dans une ambiance exceptionnelle.



Le fan club et/ou le TNP*

APRÈS LES JAMBES... L'APÉRO !



De retour au village, cette incorrigible "Troûpe", festoya du soleil levant au soleil couchant comme il convenait à cet événement mémorable...

Le TNP* : que vont-ils inventer la prochaine fois!!!!... à Suivre...

F. Rageade et M. A. Marchand.

*"Troûpe" des Nuls de Polliionnay.



LA VIE ASSOCIATIVE

QUE SE PASSE-T-IL À LA MAISON DE LA RENCONTRE

Pour mémoire, rappelons la sortie "Métro - colline de Fourvière" le 27 février dernier, organisée par Solange Tisseur. 12 personnes se sont retrouvées à 13 h pour prendre le bus, puis le métro et enfin le funiculaire.

Le temps étant de la partie, toutes et tous ont pu admirer le splendide panorama de Lyon offert depuis l'esplanade de la Basilique. Après la visite de celle-ci, le groupe redescend à pieds à travers les allées du parc de la Colline de Fourvière jusqu'à la cathédrale St Jean. Visite de la cathédrale et après un dernier café, retour à Polliionnay.

• A propos de café, n'oubliez pas nos dimanche-café le 1^{er} et le 3^e dimanche de chaque mois. Ceux qui participent vous diront que l'accueil et la chaleur humaine sont au rendez-vous.

• Vous avez peut-être assisté à la soirée diaporama "Regard sur le Bouthan" du 26 mars ? Avez-vous aimé ?

• Que cela ne vous empêche pas de participer à la soirée du 6 juin. Les affiches sont en place. Avouez que ce serait dommage de rater la visite du musée archéologique de St-Romain-en-Gal. Venez profiter d'une journée de détente et de découverte, occasion de rencontre et d'évasion.

Rendez-vous place des Anciens Combattants, départ en car à 8 h 15, retour prévu vers 19 h 30.

Après la visite du site et du musée, le car vous conduira à la sympathique auberge de Thelis la Combe (Mont Pilat). Accueil nature et cuisine bio

Au menu :

Feuilleté sauce légère

Magret de canard

Gratin de pommes de terre

Fromage

Tarte aux fruits de saison

Vin et café compris.

L'après-midi, vous pourrez faire quelques provisions de produits du terroir à la ferme Gaec du Prince. Vous pourrez également, après une petite montée à pied de 30 minutes environ, profiter du magnifique point de vue depuis la chapelle St-Sabin. Les non-marcheurs pourront attendre à l'auberge St-Sabin.

Enfin, nous visiterons une exposition à St-Julien-Molin-Molette.

Venez nombreux : amitié et bonne humeur seront au rendez-vous.

Participation : adulte : 180 F tout compris, enfant (jusqu'à 12 ans) : 130 F

Afin de pouvoir confirmer rapidement le car et le restaurant, nous vous demandons de vous inscrire (avec votre

règlement) avant le 30 avril. Le nombre de place est limité à 30.

Organisation et renseignements :

Mahi Dangman : 04 78 48 11 76.

Inscriptions et règlements aux dimanches-café, ou sous enveloppe dans la boîte aux lettres de la Maison de la Rencontre, sous la Mairie.

Pour le bureau, Stanis Brochet.



COMITÉ DE LA FOIRE

La 20^e foire approche. Il faut la préparer avec le plus grand soin dès maintenant pour la réussir plus tard... c'est-à-dire le 5 septembre.

En attendant, l'équipe travaille... les idées sortent... mais il faut creuser !

Aujourd'hui, encore une fois, nous lançons un appel. L'opération "battage à l'ancienne" a eut tellement de succès que nous maintenons l'idée de l'enrichir par une exposition de photos ou documents personnels, voir cartes postales anciennes, ayant trait directement aux travaux des champs : labours, semailles, moissons, mays (gerbiers), battage, paillis... à vos tiroirs, vos malles, vos souvenirs !

Ce ne sera, bien évidemment, qu'un emprunt dont nous prendrons le plus grand soin. Prenez contact directement avec tout membre du Comité de la foire que vous connaissez.-Nous attendons après vous.

Merci d'avance.

Pour le bureau, E. Brochet.

YAMAHA
LYON

Alexis Motos

CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF
motos et accessoires

3, 5 et 7, avenue Jean Jaurès - tél. : 04 78 72 39 39

atelier et pièces détachées

32 et 34, rue Chalopin

tél. 04 78 69 08 62 - fax 04 78 61 70 70

LA VIE ASSOCIATIVE



SAUVEGARDE DES COTEAUX DU LYONNAIS

La SCL, comité de Pollionnay a tenu son assemblée générale le 10 mars dernier. Affluence record : plus de 60 personnes présentes, pour constater d'une part le dynamisme de notre comité, et d'autre part l'unanimité de vue sur le COL (Contournement Ouest de Lyon) entre nos élus et notre association et sur la lutte à mener.

Cette lutte commencée en 1989, se poursuit avec une activité accrue depuis 1998 et la constitution d'un collectif des élus opposés au COL, regroupant 518 élus : conseillers, maires, conseillers généraux et députés des 38 communes concernées.

L'action directe de ce collectif se retrouve, associée à la nôtre depuis le début de l'année, à travers des réunions publiques d'information organisées dans chaque commune. Elle a eut lieu à Pollionnay le 11 février dernier ; malgré le froid, la neige et le verglas, une centaine de personnes se sont réunies salle municipale. La presse en a donné un large écho. On peut retenir de cette réunion la parfaite identité de vue entre les élus de notre commune et la SCL contre ce projet aberrant, et la détermination des participants.

Depuis début mars, les dossiers du nouveau débat d'opportunité sont arrivés en mairie. Ce débat ouvre, en théorie, le choix entre le contournement Ouest et le contournement Est. Il faut savoir que M. le préfet a décidé qu'il s'agissait d'un contournement, et non d'un évitement. Cela veut dire concrètement qu'il est déjà établi la nécessité d'une voie nouvelle, et qu'elle doit

passer aux portes de Lyon. Cela veut dire aussi que l'on veut opposer sciemment les habitants de l'Est à ceux de l'Ouest, et les élus de l'Ouest à ceux de l'Est. Déjà, ces derniers ont tranché et prétendent bruyamment que la meilleure solution est un contournement Ouest. Pas ou peu d'arguments, mais un ton péremptoire. On peut s'interroger sur la compétence d'élus convaincus qu'affirmer haut et fort donne raison, et qu'ils auront résolu un problème en l'envoyant chez leurs voisins. Riche idée de la démocratie !

Ce débat d'opportunité s'ouvre. Ce n'est qu'une étape dans le processus de décisions, dans lequel il nous faut intervenir le plus en avant possible ; et pour cela et **dès maintenant** chacun et chacune d'entre nous, adhèrent ou non à la SCL, doit aller en mairie consulter le dossier, et surtout donner son avis sur le registre prévu. **Votre participation est essentielle.**

Le Préfet collectera tous les dossiers avant fin mai, et transmettra son rapport au ministre.

Pour concrétiser et illustrer d'avantage notre opposition au COL, nous prévoyons une grande manifestation publique le 24 avril ; nous lui voulons une ampleur inégalée. Vous serez tenu au courant des détails d'organisation prochainement. Si vous ne voulez pas avoir à votre porte, sous votre nez et dans les oreilles le bruit, la pollution et la destruction irréversible de votre environnement, vous devez venir manifester.

Vous ne pouvez rester sans réaction.

Nous pouvons gagner **avec vous !**

Pour le bureau, E. Brochet.



LA VIE ASSOCIATIVE

MAISONS DES JEUNES

Au cours de notre assemblée générale du 23 janvier 1999, nous avons procédé au vote de notre nouveau bureau. Nous avons décidé de proposer un système de coopération entre jeunes et moins jeunes pour diriger l'association.

Donc 3 adultes occupent les postes principaux et 3 jeunes sont leurs assistants pendant une saison puis vice et versa la saison suivante. Ce système permettra aux jeunes de ne pas être seuls à s'occuper de l'association et de les aider dans l'organisation. Le bureau :

Président : Gilles Garlet

Vice Président : Laurent Giraud

Trésorière : Yolande Monnier

Vice Trésorière : Chrystel Janin-Thivos

Secrétaire : Christian Rageade

Vice secrétaire : Amandine Barberat

Membres CA :

Laurent Janin-Thivos, Hervé Janin-Thivos, Delphine Pringez, Thierry Vernaison, Florent Molina, Franck Boulud.

Nous avons décidé d'organiser un CA tous les 2^e samedi du mois. Pendant ces CA, plusieurs points seront systématiques :

- financier
- nombre d'adhérents
- sur les activités.

En ce qui concerne les projets proches, nous organisons une soirée théâtrale le 4 juin à la salle polyvalente où les activités : théâtre enfants, théâtre impro, et la troupe "coup de cœur" se mettront en scène pour vous exposer le travail accompli durant la saison.

La descente en Ardèche (dont la date n'est pas encore fixée) aura lieu une nouvelle fois cette année pour tous les fans de cette région et de son eau (parfois fraîche).

Et enfin un projet de concert a été lancé. Contactez-nous !

PLAN DE LA VACHE

Nous sommes partis au chalet familial du Plan de la Vache du samedi 6 mars au dimanche 7 mars. Nous étions 21 participants de toutes les générations de 5 ans à 40 ans et plus. Un week-end famille chaleureux au cœur d'un site merveilleusement enneigé et un chalet on ne peut plus accueillant. Les skieurs ont pu s'éclater sur les pistes le samedi et le dimanche après-midi. Étant donné la réussite du week-end, nous pensons recommencer l'année prochaine et peut-être, pourquoi pas, avant ?!

Pour le bureau, V. Feliciano.



LES CLASSES EN "O"

Dans la nuit du 30 avril au 1^{er} mai, les classes en "O" auront le plaisir de vous proposer le traditionnel brin de muguet.

Merci de bien vouloir leur réserver votre meilleur accueil.



Forum des Associations

Dimanche 3 octobre 1999 de 9 h à 13 h, salle municipale.

Dès maintenant reprenez cette date pour découvrir toutes les richesses de notre vie sociale.

Jacques Poix Communications

PAO
PHOTOCOPIE
N & B - COULEUR
IMPRIMERIE
PAPETERIE

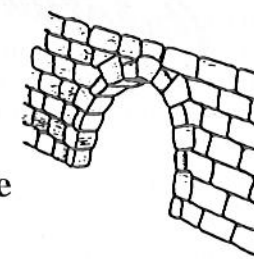


2 ADRESSES
POUR MIEUX
VOUS SERVIR

50, av. Victor Hugo
T A S S I N
Tél. : 04 78 34 89 18
Fax : 04 78 34 88 91

68, av. Ed. Millaud
C R A P O N N E
Tél. : 04 78 44 87 66
Fax : 04 78 44 62 35

Marc BOUCHARD
Artisan Maçon



Maçonnerie Générale
Taille de pierres
Rénovation

La Poizatière 69290 POLLIONNAY
Tél. 04 78 48 12 78

AUTO-ECOLE DE CHARBONNIÈRES

Conduite
accompagnée
à partir de 16 ans

Gérard CORNU
3, place de Corselière
69260 CHARBONNIÈRES
Tél. : 04 78 87 17 30
(RÉPONDEUR)

PERMIS B - PERFECTIONNEMENT
Prise et retour à domicile - Bureau ouvert de 13 h 30 à 15 h

LA VIE ASSOCIATIVE

COURS DE GYMNASTIQUE ADULTES À POLLIONNAY

3 cours sont dispensés à Pollionnay sous l'égide de la MJC.

Lors de la construction de la nouvelle école, il a été convenu que les cours de gymnastique adultes auraient lieu dans la salle d'évolution de l'école au lieu de la salle municipale. Ces cours ont lieu :

Lundi de 10 h 45 à 11 h 45 : gymnastique plus douce suivant les participants (10 environ).

Lundi de 18 h 45 à 19 h 45 : cours dynamique (environ 15 personnes).

Mercredi de 18 h 45 à 19 h 45 : gymnastique agrès (environ 15 personnes).

Les cours sont donnés par Mme Marie-Claude Beaubrant qui adapte les exercices en fonction des participants. Il est dommage que les hommes profitent



moins de ces exercices si préconisés par le corps médical pour conserver la bonne santé.

A signaler : possibilité de cours pour des enfants ou des adolescents suivant demande.

Pour les cours de gymnastique, M. C. Beaubrant.



HAUTE COIFFURE RENATO

Renato
STYLISTE

Création



PRODUITS L'ORÉAL

TASSIN

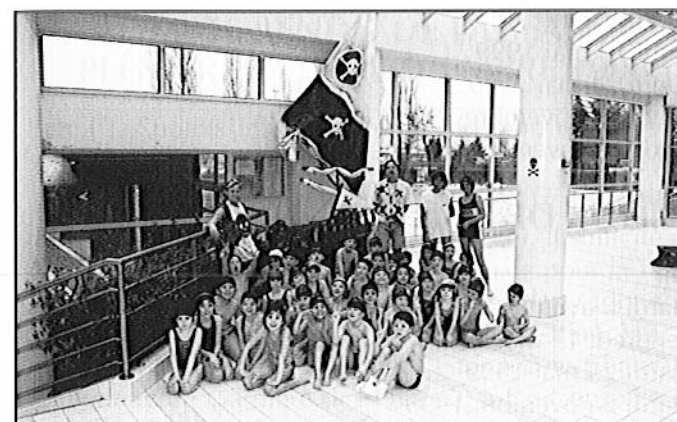
157, av. Charles de Gaulle Tél. 04.78.34.77.71

CRAPONNE

66, av. Edouard Millaud Tél. 04.78.57.33.60

INTERCOMMUNALITÉ

LE CARNAVAL DE FÉVRIER AU CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL



Sur le thème des Pirates, nos enfants, bandeau sur tête et fanion en poupe ont dû récupérer un trésor au fond du bassin pour ensuite le cacher dans le château fabriqué par leurs soins. Pour finir, le trésor s'est traduit par une distribution de carambars.

Animation organisée par le collectif des éducateurs du Centre Nautique pour les enfants scolarisés de la Communauté de Communes.



LA CCVL EN TEXTES ET EN IMAGES

L'idée de réaliser un livre sur la vie, l'histoire et l'avenir de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais a été adoptée par la commission intercommunale "Information communication" du mois de novembre 1998.

Depuis, l'idée s'est transformée en action. La preuve par neuf : le Comité de rédaction, composé de neuf responsables, représentant chacun une commune, travaille déjà sur neuf thèmes.

Loin de relater uniquement le passé, l'ouvrage abordera la vie de nos communes aujourd'hui pour préparer notre entrée dans le troisième millénaire. L'histoire politique et religieuse, l'évolution de la population, la

vie économique, sociale et culturelle, les voies de communication, le tourisme, etc. sont autant de thèmes qui peuvent être conjugués au passé comme au présent.

Cette opération témoigne de son rôle fédérateur à travers la mobilisation de nombreuses associations et personnes d'horizons différents qui ont souhaité collaborer avec les responsables du Comité.

Sortie prévue de l'ouvrage, réalisé en collaboration avec les Éditions Maury, courant 2000.



NOUVELLES CARTES DE "RÉSIDENT INTERCOMMUNAL"

A partir du 1^{er} juillet 1999, une carte de résident intercommunal "Particulier" sera obligatoire pour accéder à la déchetterie. Cette nouvelle carte vous permettra également de bénéficier des tarifs spéciaux au centre nautique de Vaugneray, en remplacement de l'ancienne. Adressez-vous à votre Mairie (une carte pour chaque membre de la famille, à faire valider chaque année).

Munissez-vous d'un **justificatif de domicile** de moins de trois mois et d'une **pièce d'identité**.

Les entreprises situées sur la CCVL doivent également se munir d'une carte de résident intercommunal "Entreprise" pour accéder à la déchetterie. Adressez-vous à votre Mairie.

Munissez-vous d'un **justificatif d'adresse de l'entreprise** et de la **carte grise** du ou des véhicule(s) de l'entreprise (une carte par véhicule).

Ces cartes sont disponibles dès aujourd'hui à votre Mairie.



LES FILS DE JEAN FAURE

- MENUISERIE
- AGENCEMENT
- ESCALIERS
- CHARPENTE
- COUVERTURE
- ZINGUERIE

GREZIEU-LA-VARENNE . Tél. 04 78 57 18 04

INTERCOMMUNALITÉ

DE NOUVELLES VOIX DANS NOS VALLONS

Depuis quelques semaines, un nouvel ensemble vocal a enrichi le patrimoine musical de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais.

Encore à la recherche de son nom, ce cœur a pour vocation de rassembler des chanteurs confirmés et de faire partager leur passion aux habitants de nos vallons.

Dirigé par Marc Bolze (souvenez-vous : Carmen... cita), le groupe est majoritairement constitué de résidents de la proche région.

Fortement ancré dans le tissu associatif local (son siège social est hébergé par la CCVL à Vaugneray), l'ensemble a la volonté de participer, au travers de ses prestations, à l'animation culturelle de nos villages et d'en promouvoir le patrimoine et l'identité.

Des lieux différents, mis à disposition par les différentes communes de la CCVL, abritent les répétitions de chaque dernier samedi et dimanche du mois et pourront accueillir les habitants en fin de séance pour une audition.

Le répertoire de cette première saison est constitué d'œuvres avec orchestre (Requiem de W. A. Mozart, Magnificat de J. S. Bach, Stabat Mater de G.B. Pergolèse) et de chants a capella (Crucifixus de A. Lotti, América de L. Bernstein,...).

Dès maintenant, retenez la date du 29 juin, jour du concert inaugural (le lieu sera précisé ultérieurement).

Aider, voire participer à cette aventure, c'est favoriser, dans nos vallons, l'éclosion d'une grande ambition locale au service de l'émotion vocale.

Contact : Marc Bolze, Tél. 04 78 87 07 81.

bricogiro
la passion du bricolage !

CRAPONNE : 33 avenue Ed. Millaud
Tél. 04 78 57 33 11

MOS

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les jours de collecte des ordures ménagères de votre commune en remplacement des jours fériés pour l'année 1999.

JOUR DE COLLECTE SUPPRIMÉE

Lundi 5 avril 1999
Jeudi 13 mai 1999
Lundi 24 mai 1999
Lundi 1^{er} novembre 1999
Jeudi 11 novembre 1999

JOUR DE COLLECTE DE REMPLACEMENT

Mardi 6 avril 1999
Vendredi 14 mai 1999
Mardi 25 mai 1999
Mardi 2 novembre 1999
Vendredi 12 novembre 1999

Souhaitons ainsi répondre à vos attentes, et en restant à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

ACTUALISATION DE LA SITUATION FAMILIALE

Afin d'éviter des erreurs sur le montant de la redevance des ordures ménagères pour l'année 1999, nous vous invitons à déclarer auprès de votre Mairie de résidence tout changement intervenu dans votre foyer (déménagement, modification de la composition familiale, etc.).

La Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais.

Du nouveau du côté de l'office de tourisme de l'Ouest Lyonnais

Nouvelle adresse :
Domaine de Lacroix Laval (à côté du château)
69280 Marcy-l'Étoile
Tél./Fax : 04 78 87 05 21
Du mardi au vendredi de 10 h à 12 h
et de 14 h à 17 h.

INTERCOMMUNALITÉ



CCVL

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 18 DÉCEMBRE 1998

Parmi les points inscrits à l'ordre du jour, retenons les suivants :

- Le Conseil de communauté approuve le programme de voirie communale et rurale pour 1999. Il sollicite du conseil général une subvention maximale pour la réalisation de ces travaux, prévus à Brindas (la Madone, le Milon), à Grézieu-la-Varenne (les Pierres-Blanches, la Roseraie), à Messimy (la Pra, les Granges, le Chater), à Pollionnay (la Garnière, les Presles), à Ste-Consorce (la Badelière), à St-Laurent-de-Vaux (la Mitonnière), à Thurins (les Avarrons), à Vaugneray (la Déserte, le Cumet, les Aumônes), à Yzeron (le Bourg, les Esselards).

- Le Conseil décide de reconduire pour 1999 la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, déchets et résidus, sans augmenter le montant unitaire de la part qui reste fixé à 745 F. La somme totale à recouvrer est de 7 300 000 F.

- Afin de mettre en place des conteneurs pour l'apport volontaire du verre et du papier, le Conseil demande une subvention auprès du conseil général, du conseil régional, de l'ADEME et d'ADELPHÉ.

- Les membres du Conseil prennent une décision de principe pour élargir la collecte sélective des déchets ménagers à 5 matériaux d'emballage. Ce programme, qui sera mis en place en partenariat avec la société Eco-Emballages, devra être effectif au 4^e trimestre 1999. Ce partenariat permet de bénéficier d'une aide financière de la part d'Eco-Emballages et d'une baisse de la TVA sur la collecte des déchets. Le verre fait déjà partie des matériaux d'emballage, les 4 autres matériaux à collecter seraient donc les cartons et cartonnettes, les briques alimentaires, les emballages métalliques ainsi que les bouteilles et flacons en plastique.

- Les conditions pratiques de cette mise en place (conteneurs ou sacs de collecte, jours de passage, etc.) sont actuellement à l'étude et une large communication sera faite avant le lancement de cette opération.

- Afin d'étudier les modalités d'élargissement de la collecte sélective des déchets ménagers et de monter les dossiers de subventions correspondants, un poste de chargé de mission sera créé.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 4 FÉVRIER 1999

Parmi les points inscrits à l'ordre du jour, retenons les suivants :

L'intercommunalité s'affirme

- L'extension de la zone d'activités des Lats, sur la commune de Messimy, a été reconnue d'intérêt communautaire. C'est pourquoi, la CCVL passe une convention avec la commune afin d'en transférer la maîtrise d'ouvrage.

- Une nouvelle association a manifesté la volonté d'exister sur le plan intercommunal en demandant que son siège social se trouve à la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais. Cette association, qui s'appellerait à cet effet "Ensemble vocal des vallons du Lyonnais", a pour vocation de rassembler des chanteurs de la région et a le désir de faire partager sa passion de la musique et du chant aux habitants de nos communes.

- Au cours de cette séance s'est tenu le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 1999, qui démontre une volonté de maintenir au même niveau que 1998 les taux de fiscalité de la CCVL (taxes d'habitation, du foncier bâti et non bâti et professionnelle). La Communauté de Communes ne contractera aucun emprunt nouveau pour 99 ce qui permettra de réduire son niveau d'endettement. Une programmation pluriannuelle des investissements optimisera sa planification financière prévisionnelle.

- Le Conseil de communauté adhère à l'association ACOLEDE (Association du Pays des Coteaux du Lyonnais pour l'Aménagement et le Développement) qui a pour but de piloter la préparation du Contrat global de développement des Coteaux du Lyonnais avec la région Rhône-Alpes.

- La commission d'appel d'offre concernant l'agrandissement des locaux administratifs, l'aménagement des

Cabinet d'Architecture SERIZIAT

Jean-François / Jean-Charles



69760 Limonest tél : 04.78.35.24.15 Fax : 04.78.64.94.23

INTERCOMMUNALITÉ

abords de la CCVL et la construction d'un logement de fonction, s'est réunie le 4 février 1999 pour l'ouverture des plis.

Les entreprises retenues sont les suivantes ; SRBTP (terrassement, maçonnerie, façades), Faure (charpente, couverture, zinguerie, menuiserie), Karsanti (cloisons, doublages), Sols Modernes (sols souples), Tradisol (sols durs), Benière (plomberie, sanitaires, chauffage), Eurovia (abords et VRD).

• Dans le cadre des travaux d'aménagement de la déchetterie, M. le Président est autorisé à signer le marché concernant le lot "Serrurerie" et celui concernant la construction d'un bureau. La consultation pour la voirie et les réseaux divers se poursuit par la procédure du marché négocié, car la commission d'appel d'offres a déclaré infructueux le lot correspondant.

Les prochaines séances plénières publiques auront lieu les 24 mars et 21 mai.



SIPAG

UN LIEU D'ÉCOUTE
ET D'INFORMATION
POUR LES PERSONNES ÂGÉES.

Un lieu de proximité pour :

- parler,
- discuter,
- être écouté,
- prévoir,
- aider aux choix d'une orientation.

UNE ÉQUIPE INTER-INSTITUTIONNELLE

M. Guyot, Médecin gériatre
Mme Ducarre, Psychologue
Mlle Mesclon, Assistante sociale
Mesdames les bénévoles
Mme Monnier, Secrétaire SIPAG
Mme Melot, Responsabilité et coordination administrative SIPAG

DES OBJECTIFS

1. Écouter, analyser une situation personnelle et familiale.
2. Soutenir l'élaboration d'un projet de vie avec les personnes âgées et leur famille.
3. Aider et favoriser la prise de décision en toute connaissance.

QUI EST CONCERNÉ ?

- Les personnes âgées,
- La famille et l'entourage.

SIPAG
45, rue Edouard Millaud
69290 Craponne
Tél. 04 78 44 21 22

Permanences et rendez-vous :
les vendredis de 14 h à 16 h



INFOS DIVERSES

AMIS DU DON DU SANG

Grézieu-la-Varenne, Pollionnay, Ste Consorce

Mercredi 5 mai 1999

Mercredi 7 juillet 1999

Mercredi 15 septembre 1999

Mercredi 1 décembre 1999

de 16 h 30 à 19 h 15 au Centre d'Animation de Grézieu (face à la Mairie),

vous trouverez : un accueil personnalisé, une équipe médicale spécialisée et une ambiance conviviale et chaleureuse, collation après le don.

Une attente réduite avec des moyens renforcés pour mieux vous accueillir.

Garderie pour les enfants avec goûter.

L'association est ouverte à tous les bénévoles (à partir de 18 ans) qui souhaitent consacrer quelques minutes de leur temps à l'organisation des collectes, la distribution de tracts (correspondants de quartiers),... sur les 3 communes.

Faites vous connaître par téléphone, courrier ou lors des collectes.

LE GAZ NATUREL À POLLIONNAY : BIENTÔT UNE RÉALITÉ

En collaboration avec la municipalité de Pollionnay, Gaz de France étend son réseau de gaz naturel dans votre commune.

Ce réseau se fera en 3 tranches : 1999 (travaux prévus fin juin), 2000, 2001. Le plan du futur réseau gaz naturel est affiché en mairie.

Gaz de France se réjouit de voir votre commune profiter bientôt des avantages du gaz naturel : énergie moderne, souple, économique et préservant l'environnement.

Gaz de France vous invite à venir vous renseigner (sur la possibilité de raccordement, les avantages du gaz naturel, ses utilisations, coûts, financement, etc.) lors des permanences en mairie les :

Mardi 6 avril 1999 de 14 à 19 h

Samedi 17 avril 1999 de 9 à 12 h 30.

Vous serez accueilli par M. Gérard Lepetit, conseiller Gaz de France. Si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer, vous pouvez l'appeler au 04 74 01 24 07 (de 8 h à 9 h 30).

Merci

de faire confiance aux annonceurs
qui aident à la parution du bulletin municipal



Mécanique • Carrosserie
Peinture
Vente neuf & occasion

GARAGE CHAPOLARD

Agent Peugeot

6 route des Pierres Blanches - 69290 GRÉZIEU-LA-VARENNE
Tél. 04 78 57 02 09 • Fax 04 78 57 29 98

RESTAURANT TERRASSE

Olivier Terrasse

Restaurateur - Traiteur

Spécialités Maison

Menus Gastronomiques

Plats cuisinés à emporter (salés, sucrés)

Toutes réceptions

Tél. 04.78.48.12.06 - 69290 POLLIONNAY

CARRIERES POCCACHARD SARL

GORRE GRAVILLONS OCRE ROUGE JAUNE

ENROCHEMENT PIERRES JAUNES A MURET

TOUS PRODUITS DE CONCASSAGE

LA RAPAUDIERE - POLLIONNAY - 69290 CRAPONNE

LESPINASSE - BOYER 42460 CUINZIER

LEPY - POLEYMIEUX AU MONT D'OR 69250

TEL. : 04 78 48 13 14

Fax : 04 78 48 17 54

INFOS DIVERSES

LE PLAN DE LA VACHE

Le centre de vacances du Plan de la vache organise un séjour pour les enfants de 6 à 12 ans du mardi 6 juillet au mercredi 21 juillet.

Lieu : dans le massif de Belledonne au-dessus d'Allevard (38).

Prix : à partir de 2 000 F en fonction des ressources de la famille.

Thèmes du séjour : la montagne, sa faune, sa flore, découverte de la nature à travers balades, mini-camps sous tente, grands jeux, activités manuelles.

Direction : Blandine Brottet

Inscriptions et renseignements : Mme Teulade, le Verdy, 69290 Pollionnay, tél. 04 78 48 13 77.



CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL

STE-CONSORCE, GRÉZIEU-LA-VARENNE, POLLIONNAY

Vacances d'été du 5 au 30 juillet et du 16 au 27 août 1999.

Le centre de loisirs accueillera vos enfants au Groupe Scolaire de Ste-Consorte.

De nombreuses animations sont programmées pour le plaisir de tous.

Alors, inscrivez-les dès à présent à Animations Loisirs Jeunes : 04 72 40 96 42.

Benjamins : 2 - 6 ans

Juniors : 7 - 11 ans

Mini-camps : enfants de 12 à 14 ans en juillet et en août 99.



Les Aurélias

Etablissement médicalisé pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de toute affection neurologique nécessitant une prise en charge. Celle-ci est assurée par une équipe soignante adaptée, encadrée par un personnel médical spécialisé. Cure médicale - Long séjour

69290 Pollionnay par Craponne - Tél. : 04 78 87 42 42 - Fax : 04 78 87 42 00

INFOS DIVERSES

LA CROIX ROUGE FRANÇAISE

De la part des parents initiateurs de l'action menée avec les enfants pour l'Amérique Centrale.

Suite à l'action engagée en faveur des victimes de l'ouragan Mitch, la Croix-Rouge Française a fait parvenir le mot de remerciement suivant :

Aux enfants de Pollionnay

Pour répondre aux besoins des populations touchées par l'ouragan Mitch, vous avez bien voulu organiser une collecte au profit de l'Amérique Centrale.

Je tenais à vous en féliciter et à vous en remercier très chaleureusement.

La mobilisation de nos concitoyens et des organisations humanitaires de notre pays permettra de redonner espoir à des centaines de familles qui ont tout perdu.

La solidarité effective dont vous faites preuve sera utilisée par la Croix-Rouge Française pour assurer la potabilisation de l'eau, l'achat de médicaments, de semences agricoles et de moyens de protection.

Je peux vous assurer que je veillerai personnellement à ce que les habitants de l'Amérique Centrale connaissent l'origine du don qui nous permet de leur venir en aide.

En leur nom, veuillez accepter l'expression de ma gratitude.

Pr Marc Gentilini.

Souhaitons que de nouvelles idées émergent pour que cette action ne reste pas sans suite.

Pour l'équipe, Marie-Agnès Mugnier.



LA 13^E VIRADE DE L'ESPOIR

La 13^e virade de l'espoir de Lacroix Laval aura lieu le dimanche 19 septembre 1999. Cette manifestation est organisée par l'Association française de lutte contre la mucoviscidose.

Participez, vous ferez un geste humanitaire.

AFLM, 11 avenue Félix Faure, 69007 Lyon,

Tél. 04 72 80 09 73



La banque de votre
quotidien, nous
l'imaginons tous les jours.

Venez rencontrez nos Conseillers.

3, place de la Mairie
69670 VAUGNERAY
☎ 04 78 45 78 78
Télécopie 04 78 45 83 26



MARY BOUTIQUE

Maroquinerie - Bagages
Gants - Parapluies

MAC DOUGLAS - TEXIER - ERBÉ - POURCHET
SAMSONITE - DELDEY - ISOTONER

112 av. P. Dumont
TÉL. 04 78 57 90 14 69290 Craponne

Dans le cadre champêtre et forestier,
des produits naturels



Auberge des Garennes

Menu Campagnard - Banquets - Repas d'Affaires
Anniversaires - Mariages - Séminaires
Terrasse ombragée - Jeux d'enfants

Col de la Croix du Bon - Soucieux-les-Mines

Tél. 04 74 70 48 47

Route départementale 610, entre Pollionnay et St-Pierre-la-Palud

TRIBUNE DU CITOYEN

RÉFLEXIONS ET QUESTIONS NEIGEUSES

De la neige en hiver c'est normal.

Dans nos coins, la neige est plutôt "nuisible", il faut la combattre.

Comme pour les incendies de forêts, il y a, contre la neige, plusieurs moyens à réunir pour être efficace.

Peut-être, deux conducteurs de chasse-neige seraient nécessaires car, un homme seul ne peut raisonnablement assurer des heures et des heures de conduites continues, souvent la nuit.

Peut-être aussi que nos agriculteurs qui s'intéressent de plus en plus à l'environnement aimeraient participer à cet effort collectif chacun dans son endroit en déneigeant les voies de communication les plus proches.

Il faudrait bien sûr fournir à ceux qui n'en sont pas pourvus, une lame déneigeuse se montant rapidement sur le tracteur.

Du sel pourrait être entreposé chez eux et serait distribué avec leurs semoirs d'engrais.

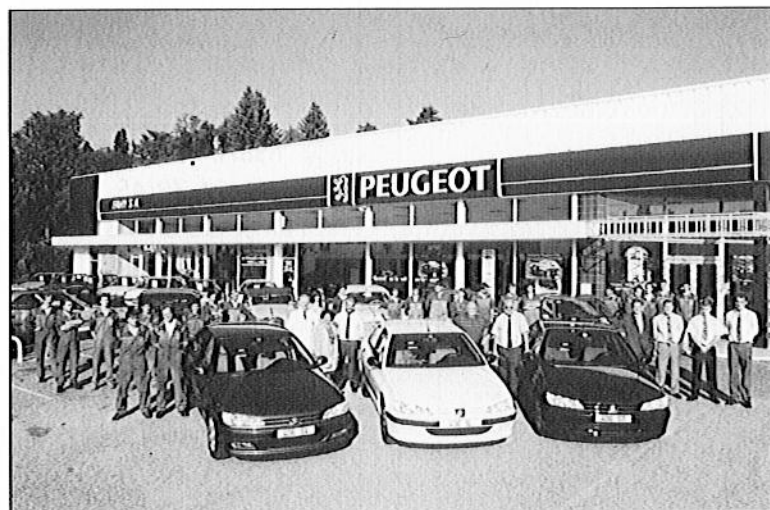


Je crois aussi qu'il est nécessaire de posséder (ou de passer) un certain permis PL pour ce genre d'opération. Un dédommagement serait accordé à ceux qui le réclameraient.

Voilà quelques idées à étudier et à réaliser ce qui rassurerait tous ceux qui sont très gênés par les chutes de neige.

Paul Vial.

PEUGEOT : POUR QUE L'AUTOMOBILE SOIT TOUJOURS UN PLAISIR



UN SERVICE ET DES HOMMES

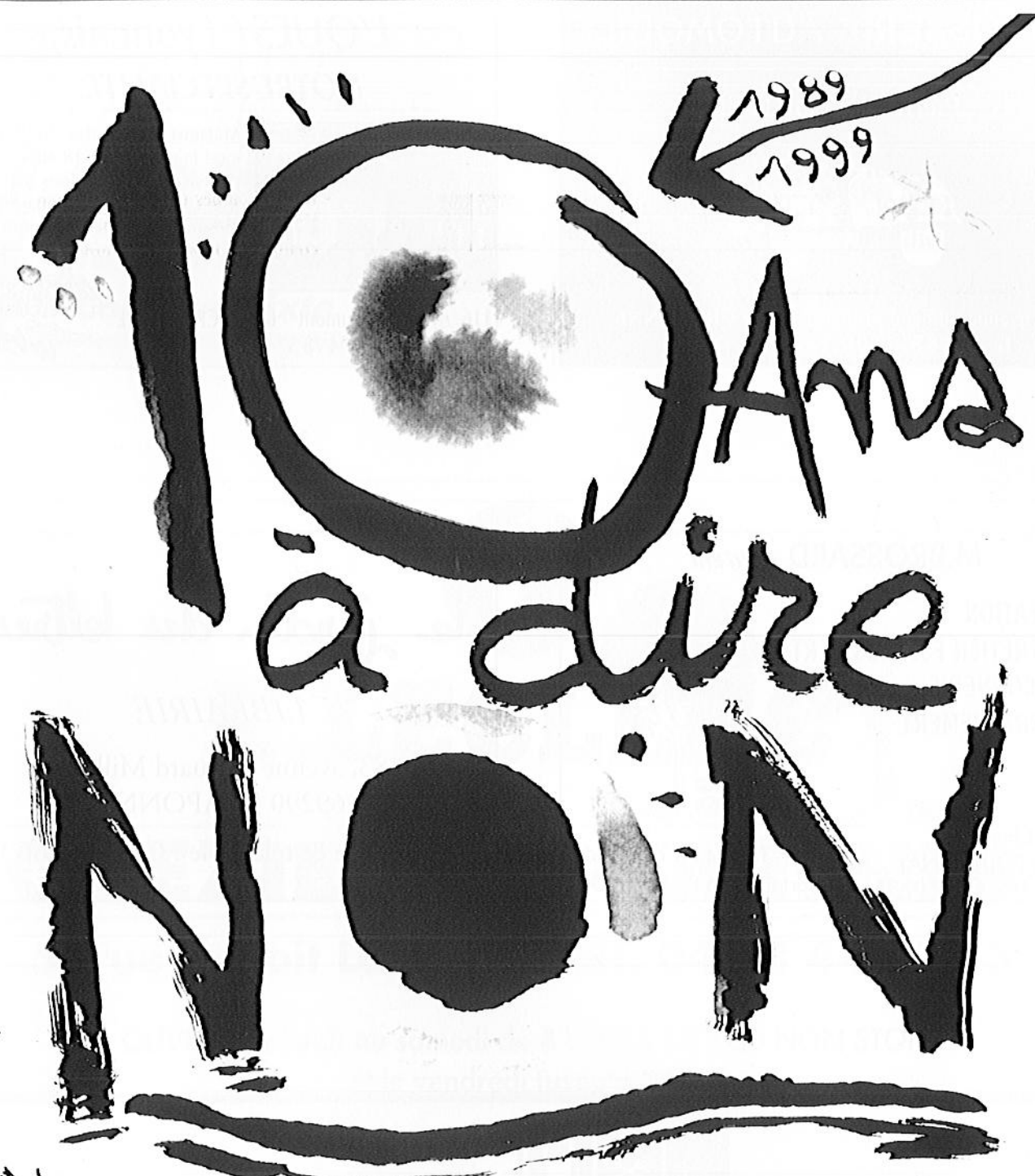
PEUGEOT FAHY

VOTRE CONCESSIONNAIRE PEUGEOT
ET SON RÉSEAU D'AGENTS

PEUGEOT



25, av. du Chater - FRANCHEVILLE - 04 78 34 00 20



NON à l'Exclusion, au Chômage, à la Pauvreté,
à l'Indifférence, à la DISCRIMINATION,
à la PRÉCARITÉ, à la Souffrance, à l'isolement,
à l'Exploitation,
à la Fatalité...

**Ouest
SERVICES**

Dix ans de lutte contre l'exclusion, 520 semaines de victoires sur la précarité, 3650 jours d'optimisme face au découragement, 87 600 heures de solidarité contre l'indifférence et pas une minute de répit face à des besoins toujours croissants. Pour nous, dix ans se chiffrent aussi en secondes et il n'y en a pas une à perdre.

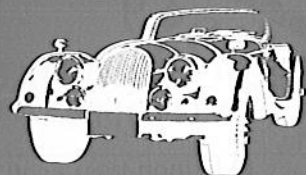
ASSOCIATION INTERMEDIAIRE

04 78 59 87 40

CARROSSERIE AUTOMOBILE

Pierre GUYONNET

Peinture
en
cabine



Agréé par
compagnies
d'assurance.

26, avenue Edouard Millaud - 69290 CRAPONNE
Tél. 04 78 57 14 01 - Fax 04 78 57 93 81

L'OUEST Lyonnais, NOTRE SPECIALITÉ.



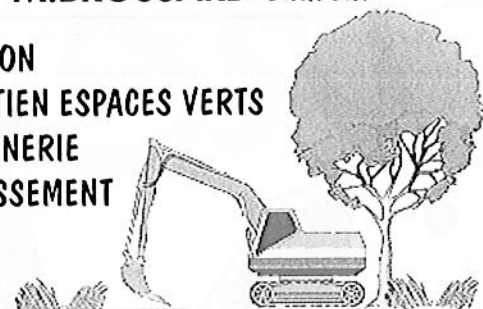
116, Av. Pierre Dumont - 69290 CRAPONNE
Tél. 04 78 57 24 85

Maisons Artisanales de l'Ouest :
c'est la garantie de 18 années d'ex-
périence, de réalisations personna-
lisées, de plus de 350 maisons sur
mesure construites à ce jour dans
l'Ouest Lyonnais.



M. BROSSARD Laurent

- CRÉATION
- ENTRETIEN ESPACES VERTS
- MACONNERIE
- TERRASSEMENT



Ponce Chenevière
69290 POLLIONNAY
N° Siret 415 261 163 00018
Tél. 04 78 48 18 52
Portable 06 07 05 56 04

le jardin des lettres

LIBRAIRIE

83, avenue Edouard Millaud
69290 CRAPONNE

Téléphone & télécopie : 04 78 44 66 54

Le Directeur Gérant : Monsieur Gilbert MARIGNIER, maire.

Responsable informations : André BROTTET, adjoint.

Dépôt légal : avril 1999

Note de la rédaction :

Les articles des associations sont rédigés sous la seule responsabilité de
leurs auteurs et n'engagent que leurs signataires.

Imprimerie Jacques Poix Communications - 69126 BRINDAS

SALON INFINITIF

Pollionnay
Tél. 04 78 48 17 65
Coiffure Mixte

GROUPAMA

RHÔNE-ALPES

Assurances - Placements

Mme CARRET Claudette
Mme GIRARD Nathalie

51, avenue Docteur Serrullaz
69670 Vaugneray
Tél. 04 78 45 86 84 - Fax 04 78 45 89 60

E. LECLERC

GREZIEU-LA-VARENNE

5, rue Benoît Launay - Tél. 04 78 44 85 13

OUVERT du lundi au samedi de 8 h 30 à 19 h 30 NON STOP
et le vendredi jusqu'à 20h



Le prochain bulletin paraissant début juillet 1999, les personnes
désirant faire paraître des articles, doivent les déposer en mairie,
si possible accompagnés de photos,
avant le 8 juin 1999. Merci.

La vie prend des couleurs avec le libre-service de la plante Desbos



Grand choix de plantes vertes et fleuries, compositions, plantes à massifs, fleurs coupées...



**Pour vous servir : Non-Stop
de 9 h à 19 h du lundi au samedi
de 9 h à 12 h dim. et jours fériés**



**Av. Marcel Mérieux - 69280 Marcy l'Etoile
Tél. : 04 78 87 18 58 - Fax : 04 78 87 82 96**